



# PLAN DE REPRISE – Phase 8

Depuis le 28/11 et jusqu'au 15/12

**REPRISE POSSIBLE UNIQUEMENT DES ENTRAINEMENTS  
(PAS DE COMPETITIONS)  
DANS LES 20 KM DU DOMICILE  
ET POUR UNE DUREE MAXIMALE DE 3H00  
*(attestation de sortie obligatoire)***

## **UNIQUEMENT EN PLEIN AIR POUR LE PUBLIC ADULTE :**

- Groupe de 6 personnes maximum donc triplète autorisée
  - 1 terrain sur 2 obligatoire
  - Respect des gestes barrières
- Distance de 2 mètres à respecter entre chaque personne
  - Masque obligatoire

## **PRATIQUE AUTORISEE EN INTERIEUR UNIQUEMENT POUR LES PUBLICS PRIORITAIRES :**

- Mineurs
  - Sportifs de haut-niveau
  - Actions en milieu scolaire
- Sport sur ordonnance médicale

Les clubs house demeurent fermés

*La F.F.P.J.P. éditera un plan de reprise phase 9, applicable à partir du 15/12/2020, à reception des nouvelles directives de l'Etat en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.*